

A Aulnay-sous-Bois, le 24 mars 2026

Monsieur le Maire d'Aulnay-sous-Bois
Bruno BESCHIZZA

Objet : Préavis de grève pour les personnels des établissements scolaires -Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), animateurs, les adjoints techniques d'entretien et de restauration scolaire, titulaires, contractuels stagiaires et agents faisant-fonction - et l'ensemble des agents de la Ville et des établissements publics et privés, de 0 h à 24 h le mardi 31 mars 2026.

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, les syndicats CGT de l'éducation nationale dénoncent les choix budgétaires du gouvernement avec les suppressions d'emplois et blocage de toute revalorisation salariale. Ces choix ne peuvent que dégrader encore davantage un service public d'Éducation déjà exsangue.

La fédération CGT des Services publics alerte le gouvernement depuis quelques années, notamment sur la situation des agents des écoles maternelles de la Fonction publique territoriale.

Les ATSEM jouent un rôle essentiel dans l'accueil, l'hygiène, la sécurité, l'accompagnement éducatif et le bien-être des enfants. Pourtant, elles sont encore trop souvent considérées comme du personnel d'exécution sans réelle reconnaissance de leur rôle éducatif, ni valorisation statutaire et salariale à la hauteur de leurs missions.

Face à une perpétuelle dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, la colère monte et l'absence de réponse et d'action amplifie la détermination des agentes et agents des écoles à gagner sur leurs revendications.

Face à la pénibilité et à l'usure qu'engendrent leurs missions, nombre des personnels ne peuvent pas terminer leur carrière au sein de la structure scolaire ou péri-scolaire dans laquelle elles et ils assurent leurs missions. Chaque année, les situations de milliers d'ATSEM, faisant-fonctions, de personnels techniques, de restauration scolaire et d'animateurs dans toute la France sont envoyés vers les conseils médicaux, avec à l'issue, de plus en plus souvent, une mise en retraite pour invalidité d'office sans aucune perspective de reclassement.

Les agents exigent une reconnaissance précise de la pénibilité de leur métier. Une reconnaissance de haut niveau, qui passe par la diminution du temps de travail et un départ anticipé à la retraite.

Il est urgent, Monsieur le Maire, d'agir en faveur des revendications portées par ces professionnels, acteurs clés du système éducatif de notre pays. C'est pour cela que la fédération CGT des Services publics revendique au niveau national :

· L'augmentation des rémunérations, la revalorisation du point d'indice à 6 euros et son

indexation sur l'inflation, la refonte de la grille indiciaire avec la reconnaissance des qualifications ;

- La reconnaissance du cadre d'emplois des ATSEM en catégorie B-Type, au regard des qualifications et des missions éducatives acquises conformément au référentiel du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance ;
- L'attribution de la Prime Ségur appelée CTI-Complément de Traitement Indiciaire, pris en compte dans le calcul des retraites pour l'ensemble des agent·es travaillant dans les établissements scolaires et périscolaires ;
- Une ATSEM à temps plein par classe sur tout le temps scolaire et des remplacements immédiats en cas de sous-effectif ;
- La reconnaissance de la pénibilité des métiers des agent·es de la fonction publique territoriale des établissements scolaires : baisse du temps de travail à 32 heures hebdomadaires, reconnaissance des sujétions particulières, inscription de ces cadres d'emplois auprès de la CNRACL en carrière active (départ anticipé à la retraite avant 60 ans sans décote).

Notre revendication locale est :

- La possibilité de choisir et bénéficier des titres restaurants pour les ATSEM et Officières et Officiers de restauration scolaire, dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents des autres services

Préparer l'avenir de nos enfants, c'est améliorer dès à présent les conditions de travail et de rémunérations des agent·es de la fonction publique territoriale travaillant au sein des établissements scolaires et périscolaires !

Aussi, le syndicat CGT des personnels territoriaux de la Ville et des établissements publics et privés d'Aulnay-sous-Bois dépose un préavis de grève de 0 h à 24 h le mardi 31 mars 2026 pour les personnels des établissements scolaires -Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), animateurs, les adjoints techniques d'entretien et de restauration scolaire, titulaires, contractuels, stagiaires et agents faisant-fonction ainsi que pour l'ensemble des agent·es qui souhaitent les soutenir.

Notre organisation reste disponible pour l'ouverture de négociations sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations

Signé : Pour le syndicat CGT
des personnels d'Aulnay-sous-Bois
Carmen DESPLANCHES,
Secrétaire générale